

Arrêté du 4 avril 2022

Portant nomination d'un fonctionnaire en qualité de régisseur d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse des Alpes-Maritimes

NOR : JUSF2210661A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2008 portant nomination de fonctionnaires auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 19 août 2011 portant modification de l'arrêté du 10 décembre 2003 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 14 janvier 2021 habilitant le garde des sceaux, ministre de la justice, à créer des régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu la décision du 7 décembre 2021 réintégrant à compter du 1^{er} mars 2022, Madame Abla FEDJKHI placée en congé parental depuis le 1^{er} septembre 2021 ;

Considérant le courrier du 21 mars 2022 de Madame Natacha HIMELFARB, directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Alpes-Maritimes, émettant un avis favorable à la demande de Madame Abla FEDJKHI, en tant que régisseuse d'avances et de recettes, auprès de ladite direction ;

Vu l'agrément du 28 mars 2022 du comptable public assignataire ;

Arrête :

Article 1^{er}

Madame Abla FEDJKHI est nommée, à compter du 01 mars 2022, régisseuse d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse des Alpes-Maritimes, en remplacement de Madame Béatrice SCIANNAMEA, régisseuse par intérim.

Article 2

Compte tenu du montant de l'avance fixé à 3500 euros, le montant du cautionnement imposé à Madame Abla FEDJKHI est fixé à 460 euros.

Article 3

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse et le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Sud-Est sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

Fait le 4 avril 2022

Le chef du bureau de la synthèse



Nizar AZOUZ